

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

La grève... de parts et d'autres

Dossier n° 2016 - 017

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

02 650 35 90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

**Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2016
seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :**

n° 101 – *Islams, islamismes et franc-maçonneries*

n° 102 – *Laïcité : une mouvance plurielle*

n° 103 – *De l'indignation à l'action*

n° 104 – *Francs-Parlers n° 8*

La grève, de parts et d'autres

L'imaginaire de gauche

L'imaginaire politique est plutôt passé à droite : c'est un sujet dont on ne parle pas beaucoup dans les médias ou dans les classes politiques. Pour redévelopper un imaginaire politique de gauche, ne faudrait-il pas que les syndicats reprennent en main des problèmes de gauche en proposant des améliorations concrètes qui toucheraient tous les travailleurs comme, par exemple, la réduction du temps de travail ? Pour pouvoir développer un imaginaire de gauche, ne faut-il pas développer des grands combats concrets dans lesquels les syndicats ont un rôle à jouer ?

Sur la réduction collective du temps de travail, la CGSLB a déposé une proposition qui n'a pas reçu un accueil enthousiaste de la part de la FEB. À la CGSLB, on pense que la réduction collective du temps de travail s'impose, d'autant plus aujourd'hui, face à la révolution numérique.

À cet égard, le gouvernement régional bruxellois a entamé une réflexion extrêmement intéressante. Le gouvernement régional bruxellois était parti de l'idée, que pour résoudre la problématique du chômage massif dans cette région et en particulier du chômage des jeunes, qu'il y avait lieu de *boosté* la formation professionnelle. Le discours est, aujourd'hui, un peu différent : le gouvernement régional se rend compte qu'on aura beau *booster* la formation professionnelle de belle manière, cela ne résoudra pas le problème du chômage.

Le gouvernement régional bruxellois a chargé un économiste français de faire une étude concrète sur un OIP particulier qui s'appelle *Bruxelles-Propreté*, pour vérifier la possibilité de mettre en œuvre une réduction collective du temps de travail avec toute une série de caractéristiques intéressantes.

D'abord le fait que ce serait un système avec embauche compensatoire, le fait que les revenus du travailleur seront maintenus et le fait, aussi, que ce que l'on appelle la rentabilité de l'entreprise – la compétitivité – ne sera pas touchée. Ce serait un dispositif, aux yeux du gouvernement régional, « iso-compétitif », parce qu'il y aura un certain nombre d'aides publiques qui seront apportées si l'entreprise accepte de mettre en œuvre une réduction collective du temps de travail. Cette possibilité en est au stade des études :

il est beaucoup trop tôt pour dire que c'est une excellente initiative. Mais le fait que la réflexion soit en cours est intéressant.

Cette réduction collective du temps de travail sera remise sur le devant de la scène, parce que c'est quelque chose d'essentiel qui semble essentiel aux syndicats.

Les astreintes durant les grèves

L'affaire de Jordan Croisaerdt, ce cheminot délégué de la CGSP qui a reçu une astreinte de mille sept cents euros pour avoir bloqué une des quatre entrées d'*Infrabel*, alors que les trois étaient restées ouvertes. Son identité n'a pas été prise sur le piquet de grève et il a reçu une astreinte.

La CGSLB rappelle qu'au cours des derniers mois, il y a eu un certain nombre de grève à la SNCB et qu'il faut bien se rendre compte, qu'au-delà même des désagréments qui sont évidents quand on est un utilisateur du chemin de fer, d'une entreprise est menée actuellement par une ministre du gouvernement fédéral qui est de faire de la SNCB un laboratoire de la régression sociale. Le fait qu'il y ait des contremesures fortes de la part des organisations syndicales est une nécessité d'intérêts généraux et d'intérêts publiques.

Pour le PTB, derrière cette affaire, il y a une individualisation de la répression de beaucoup de militants syndicaux. On entre dans une période de « soldes ». Lorsque quelqu'un est élu sur une liste syndicale, qu'il soit CPPT ou *Conseil d'entreprise*, il bénéficie d'une protection pendant quatre ans et cette protection diminue au fur et à mesure que l'on approche de nouvelles élections sociales.

C'est la période où les employeurs se disent que c'est le moment ou jamais de se débarrasser des délégués élus encombrants, car l'indemnité de rupture sera moindre qu'en début de mandat syndical. C'est pourquoi on a de plus en plus de criminalisation individuelle de personnes qui osent « se mouiller », de personnes qui osent s'engager syndicalement. On oublie facilement que ces gens qui « se mouillent » donnent de leur personne.

On oublie souvent de mentionner que, pendant une grève, un travailleur va perdre en moyenne entre quarante et cinquante euros net par jour. Personne ne fait grève par plaisir. Il ne suffit pas de penser que parce que les travailleurs font grève, ils ne font rien. Les personnes qui font grève perdent de l'argent. La solidarité des cotisations qui sont mises ensemble dans la caisse de grève permet d'atténuer ce que ça leur coûte. Mais lorsqu'il y a eu quelques grèves interprofessionnelles, tous les travailleurs ont senti

en fin de mois qu'ils avaient perdu entre cent vingt et cent cinquante euros pour exprimer leur sens collectif, leur solidarité. On voit que la question de l'argent est déjà présente.

L'astreinte de mille sept cents euros a pour but de faire que ces personnes osent moins mener d'actions sociales.

Il n'y a aucun terroriste parmi eux. Il faut cesser de dire ce genre de choses, il n'y a pas de « racailles » dans ces mouvements sociaux, mais il y a parfois des infiltrations lors de grandes manifestations. Dans tous les combats qui sont menés, il y a des gens qui, tous les jours, donnent de leur personne pour défendre des travailleurs. Ils ne comptent pas leurs heures, ils ne sont pas payés pour l'aide qu'ils apportent. Il faut savoir que lorsqu'ils assistent à des *Conseils d'entreprises*, qui peuvent durer parfois jusque vingt-trois heures, les représentants patronaux, eux, peuvent le défalquer de leurs heures, mais les syndicalistes le font bénévolement en plus de leur travail. Et le fait de pointer du doigt cet altruisme qui existe chez tant de forces vives, aujourd'hui, c'est très grave. Cette criminalisation individuelle existe, à présent, également en Espagne et en France.

Il faut protéger toutes ces personnes qui donnent de leur temps bénévolement pour défendre les travailleurs.

Catherine Moureaux, du Ps, explique qu'une procédure judiciaire individuelle pour un piquet de grève, où le gouvernement lui-même, en tout cas un parastatal, va poursuivre un délégué syndical, alors même que sous les hospices de l'État, dans le *gentlemen's agreement*, il y a :

« l'engagement pour les organisations d'employeurs d'adresser une recommandation solennelle afin d'éviter la mise en œuvre de procédures judiciaires pour des aspects liés à un conflit collectif ».

Cela démontre une dérive de ce gouvernement, qui est une dérive vers la criminalisation des mouvements sociaux et c'est regrettable.

La FEB suppose que cette astreinte a été prononcée par un tribunal et qu'il doit y avoir une motivation juridique à ce fait. De plus, elle estime que le travailleur peut aller en recours contre cette décision et que ce travailleur n'est pas condamné de manière définitive et n'est pas sans solution par rapport à cette condamnation. La FEB remarque que puisqu'il s'agit d'une personne syndiquée, son syndicat la défendra et exercera les recours judiciaires existants et s'interroge sur la réalité du problème et sur l'État de droit.

Dans ce cas-ci, il s'agit sans doute la SNCB ou d'*Infrabel* qui ont demandé l'astreinte devant un tribunal et ni l'un ni l'autre ne sont membres de la FEB.

La FEB pense qu'il faudrait lui reprocher des faits qui lui soient imputables.

La question de la requête unilatérale est un moyen tout à fait normal et admis dans notre code judiciaire. Et en tant que partenaires sociaux, la FEB n'a pas envie d'y recourir à la légèreté. Mais lorsqu'un certain nombre de chefs d'entreprises ne trouvent pas d'autres moyens pour faire libérer, par exemple, un *zoning* afin de pouvoir passer et de pouvoir faire travailler leurs entreprises au risque d'avoir de graves problèmes financiers, il leur faut trouver une solution.

Pour la FGTB, ces situations d'astreintes ne sont pas acceptables.

Fin 2014, il y a eu des journées de grève tournante. Il y avait une entreprise, *Déathlon*, qui était fermée et il y avait des délégués syndicaux devant l'entreprise pour veiller à ce que l'entreprise soit fermée et essayer de dissuader les autres travailleurs de venir travailler. Se présente un huissier de justice qui leur dit de libérer l'espace ou qu'il leur mettra une astreinte de mille euros. La pression qui est exercée sur le travailleur est forte et il est rare qu'en un tel moment, le travailleur accepte l'astreinte. L'astreinte dans cette situation a un certain effet.

Ceci pour expliquer que lorsqu'un employeur recourt au tribunal pour demander une requête unilatérale, il a identifié les organisations syndicales, il les connaît, il sait qui est l'interlocuteur, il sait qui est l'autre partenaire social qu'il peut appeler à la cause.

Le fait d'utiliser la requête unilatérale, c'est faire croire qu'il existe un danger immense et que le juge doit anticiper sur ce risque de violence ou ce danger immense. Il serait tout à fait possible de ne pas fonctionner par requête unilatérale et d'avoir aussi la possibilité d'entendre les organisations syndicales dans cette situation pour voir s'il y a réellement un danger, sans que cela ait à voir avec la personnalité morale. Parce que lorsqu'on se situe dans une situation où il y a un conflit d'entreprise, il n'y a jamais aucun problème pour identifier l'interlocuteur. Et lorsqu'il y a une difficulté, on trouve toujours l'interlocuteur. Il y a un certain nombre d'employeurs, sans viser la FEB, qui ont une volonté de faire en sorte que la requête unilatérale puisse fonctionner et non pas d'essayer de trouver une solution.

Au MR, on n'oublie pas qu'après la grève, après le ou les jours de grève, il y a « le jour d'après ».

« Le jour d'après » c'est le jour où on doit renouer le dialogue, on doit rétablir les ponts. Et ce n'est jamais une bonne solution que d'arriver à des actes telles que des astreintes, car cela clive plutôt les rapports plutôt que de renouer le dialogue.

Il existe des exemples contraires... Quand la fameuse Raymonde¹ commence à saccager et à jeter des vêtements sur sol, c'est un acte qui semble davantage nuire à l'image de la FGTB qu'en sa faveur. Cet exemple pour montrer qu'il y a des débordements qui, parfois, ne sont pas acceptables.

En arriver à une situation d'astreinte, pour autant qu'il n'y ait pas eu de destruction, n'est pas souhaitable, parce que cela déteint sur le renouement qui doit reprendre « le jour d'après ».

La défense des travailleurs syndiqués

Un travailleur, aux revenus modestes, peut-il tenter un procès à son employeur ?

Si un travailleur, affilié dans une organisation syndicale, a un litige avec son employeur, les organisations syndicales collectivisent, solidarisent, le risque et prennent en charge l'ensemble des frais de défense de cet affilié. Cette situation est propre au service juridique belge et applicable à toutes les organisations syndicales.

La communication

Pour les uns la grève est quelque chose qui se doit d'être fait, et pour les autres c'est quelque chose qui se doit d'être encadrée. Mais est-ce que ça ne témoigne pas simplement d'une nécessité des syndicats et des personnes qui y sont affiliées de revoir leurs manières de faire passer leur désaccord ?

On parle rarement en direct du droit de grève, mais plutôt des modalités d'exercice du droit de grève. Elles sont fondamentales parce qu'elles ont une conséquence sur l'existence-même du droit de grève. Si on vide de son essence les éléments possibles de droit de grève, on se retrouverait dans une situation où l'on aurait un droit théorique et donc on n'aurait plus cette possibilité de contrebalancer. La nécessité d'améliorer la communication et de sortir de cette logique de perception de ce qu'une organisation syndicale

¹ « Raymonde, la syndicaliste FGTB qui a fait fermer un magasin à Namur : ' On était déjà passé six fois pour leur dire gentiment de fermer ' », *La Meuse*, 16 décembre 2014.

est uniquement une organisation qui fait la grève est importante. On fait la grève dans un certain nombre de situations, mais la plupart du temps, on construit des choses, on trouve des solutions et c'est cela qui devrait être mis davantage en avant, également par les médias.

Les prérequis de la grève

Il n'y a pas de parallélisme entre une « grève sauvage » et un constat d'échec.

Pour qu'une grève soit menée, elle doit être précédée d'une concertation. S'il y a refus de la partie patronale d'une concertation, on peut alors aboutir à un dépôt de préavis de grève. Normalement, aucune grève n'est lancée sans qu'il y ait eu un préavis de grève. Si les conditions de la mise en œuvre d'une grève ne sont pas réunies, on parle, en général de « grève sauvage ».

La grève doit pouvoir se faire quand la concertation n'a pas abouti.

La grève doit pouvoir être lancée moyennant certaines modalités que l'ensemble des organisations syndicales acceptent et appliquent dans 99,9 pour cent des cas.

La réintégration du travailleur après un renvoi abusif

Il n'y a pas d'obligation, en Belgique, de réintégrer des travailleurs. Il est possible de demander la réintégration, mais il n'y a pas d'obligation de l'employeur de réintégrer, contrairement à ce qu'il se passe en France : la FEB pourra vous confirmer ces propos.

Les actions sociales dans les PME

Le droit ne permet pas de procéder à des élections sociales, ni d'installer une protection syndicale dans les PME. C'est d'ailleurs pour cela que ce sera l'un des débats que le PTB aura au Parlement : pouvoir, dans ces PME, avoir une représentation, au sein des *Conseils d'entreprise* et au sein du CPPT. On arguera sans doute que cela nuira à la bonne entente qui règne au sein des PME, mais il vaut quand même mieux avoir un dialogue social constructif.

Cotisations *versus* charges

C'est à la demande d'une organisation syndicale qu'une délégation syndicale est instituée au sein d'une entreprise et donc si la délégation n'est pas instituée, ne serait-ce pas de la faute des organisations syndicales ?

Pour faire augmenter les salaires... Il existe deux moyens : soit par la grève, soit par la concertation, mais il existe un moyen supplémentaire... Avec un législateur courageux qui prendrait ses responsabilités et diminuerait les charges sociales. Quelles sont les propositions possibles, hormis la diminution du temps de travail, pour être créatif et augmenter l'emploi tout en augmentant le pouvoir d'achat des travailleurs ?

Le PTB souhaiterait que l'on ne confonde pas charges sociales et cotisations sociales. Le poids des mots est important. C'est important lorsque l'on crée notre imaginaire collectif, parce que petit à petit on crée le poids des mots qui sont ceux du camp adverse qui veut le criminaliser.

On parle de prise d'otage, alors qu'en fait les personnes se retrouvent sur un quai de gare. C'est quand même une sacrée différence. Sérieusement, on ne se rend même plus compte à quel point l'imaginaire collectif est celui qui criminalise.

Les « cotisations » sociales sont une partie de « notre » salaire que le patron met immédiatement dans la caisse à notre place. Historiquement, nous avons une partie de notre salaire que nous mettons « ensemble » dans la caisse de la sécurité sociale. Le patron met une partie de son salaire et une partie du salaire des travailleurs dans la caisse de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, le gouvernement a décidé de diminuer toutes ces cotisations, donc la caisse de la sécurité sociale va diminuer et il va falloir faire des coupes. Et comment être compétitifs si on ne peut baisser les cotisations sociales ? Là se situe tout le débat idéologique.

Si en Belgique, on diminue les cotisations sociales, qu'en Allemagne on fait de même, qu'en France ils sont déjà en train de faire de même, qu'en Hollande on fait de même, où s'arrêtera-t-on dans cette spirale ? On va diminuer les salaires en Belgique ? Et puis à qui le tour ? Si on diminue constamment les salaires, la conséquence sera que le pouvoir d'achat diminuera. Les entreprises vendront de moins en moins, et elles diminueront encore les salaires. C'est exactement ce qui est en train de se produire, aujourd'hui, au niveau de la zone européenne la demande interne diminue. On a cassé le pouvoir d'achat des travailleurs et plus personne n'est là pour acheter.

Le seul pays qui était parvenu à s'en sortir, était l'Allemagne, car l'Allemagne avait décidé de mettre tout son potentiel sur l'exportation. Seulement pour pouvoir exporter, il faut des pays qui importent, à l'époque c'était les pays du Sud. Les pays du Sud – la Grèce, le Portugal, l'Espagne – sont en banqueroute à présent.

C'est le cœur du débat de la crise économique européenne.

Pour le PTB, les salaires ne sont pas le problème, mais sont la solution. Si à travers des salaires plus élevés, on pouvait relancer la demande au niveau du marché, on pourrait sortir de cette spirale de la crise économique. Mais pour y parvenir, il faudrait sortir du carcan et au niveau de l'imaginaire collectif, il faudrait sortir des sentiers battus.

On a trop accepté ce cadre du réalisme qui nous est imposé. Il y a cent ans, si on avait accepté ce cadre du réalisme, on serait encore en train de travailler treize heures par jour. C'est de cette impertinence, de cette envie de sortir du cadre que l'on pourra être inspiré pour aller chercher nos victoires de demain.

La FEB et le PTB ne seront jamais d'accord sur le fonctionnement économique de notre société. C'est un constat qui doit être fait parce que la France, qui a réduit son temps de travail, n'a pas retrouvé une santé économique plus grande et n'a pas démontré que ce système fonctionnait bien.

La FEB discute avec des travailleurs français et constate que ces travailleurs sont inquiets de savoir quand ils vont pouvoir prendre leurs congés et s'interrogent sur la manière de faire le travail qui était fait en trente-huit heures sur trente-cinq heures.

Pour la FEB, la réduction du temps de travail ne redonnera pas de compétitivité aux entreprises européennes.

À la FEB, on estime que la question du modèle allemand d'exportation est très intéressante.

Pour pouvoir exporter, il faut avoir des clients, mais il faut aussi avoir des produits. L'Allemagne a au moins cette intelligence qu'elle a investi dans des produits et des concepts des ingénieurs, des usines, des gens compétents –, pas toujours de manière très heureuse, comme nous le rappelle l'affaire *Volkswagen*². Il n'empêche qu'il y a un véritable effort et une tentative d'avoir un modèle économique qui tient la route. En

² « VW Forest : 3 500 emplois perdus ! », *La Dernière Heure*, 21 novembre 2006.

Belgique, quels sont nos ambitions économiques ? Quel est le projet que l'on propose, au niveau belge, pour avoir des entreprises efficaces, d'avoir des personnes bien formées ? On essaye toujours de compliquer les choses et on ajoute sans cesse des petits règlements. Ce n'est pas avec cela que l'on crée de la richesse et ce n'est pas avec cela que l'on crée de l'emploi. Il faut d'abord créer les conditions de l'activité économique pour pouvoir ensuite en redistribuer les bénéfices, et pas l'inverse.

La régression du droit social

D'après la FEB et le MR, il n'y a pas de plan pour la régression du droit de grève. Or, on voit que, partout en Europe, il y a du recul en termes de protection des travailleurs. On sait qu'en Grande-Bretagne, il y a eu tel recul que le nombre de travailleurs protégés par les conventions collectives de travail est passé de septante pour cent à trente pour cent. On a vu qu'en Espagne il y a des lois qui criminalisent, aujourd'hui, l'action syndicale, etc.

Pour la FEB, le monde patronal n'ourdit pas de sorte de complot à l'égard du monde des travailleurs salariés et ils n'ont pas, lors de leurs *caucus*³ particuliers, l'envie de casser la capacité du mouvement syndical à se mobiliser.

Lorsque la FEB discute avec des chefs d'entreprise qui ont trois ou quatre employés ou simplement avec des techniciens, elle comprend que ces chefs d'entreprise voudraient bien pouvoir engager du personnel, mais qu'ils ne le peuvent parce que cela coûte trop cher. La FEB discute avec des chefs d'entreprise qui aimeraient augmenter leur personnel, mais, qui en raison du manque de flexibilité du système, n'osent pas prendre ce risque, parce qu'ils savent que s'ils ont un problème de diminution du chiffre d'affaires, ils n'auront pas la capacité de continuer l'emploi et ils n'auront pas non plus la capacité de mettre fin à l'emploi. C'est une réalité qui est peu connue. Il y a des réalités distinctes et il faut pouvoir s'écouter.

À la CGSLB, on pense qu'il n'est pas nécessaire d'être un complotiste pour se rendre compte que, partout en Europe, il y a des mouvements puissants de régression sociale et que la question du droit de grève doit s'entendre dans ce mouvement. Ils pensent également que si on met en place un droit de grève qui n'est plus plein et entier, mais qui est aseptisé,

³ Un *caucus* est une réunion de personnes, généralement des sympathisants ou membres de mouvements politiques.

le résultat sera un appauvrissement du monde du travail. Ce qui est en train de se mettre en place, presque partout en Europe, se sont bien des logiques de régression sociale : c'est un constat et ce n'est probablement pas un fantasme complotiste.

À la FGTB, on ressent aussi, sans avoir de crainte générale d'un côté ou de l'autre, une volonté d'agir pour affaiblir les organisations syndicales. Un certain nombre d'acteurs, parmi tous les acteurs politiques, ne supportent pas qu'il puisse exister, à côté de la démocratie politique, une démocratie sociale qui existe dans les entreprises. Donc, ces acteurs profitent du moment dans lequel les organisations syndicales ne sont pas très populaires, peut-être par rapport à un certain nombre d'actions qui ont été menées ou considérées comme devant être menées. Ils en profitent pour essayer de détruire cette démocratie sociale

Les partenaires sociaux sont allés présenter un certain nombre d'accords au gouvernement pour qu'il les mette en œuvre et le gouvernement a refusé certains points, parce que c'était contraire à son programme.

Le message qui est passé est celui-ci : les partenaires sociaux n'ont pas l'autonomie de faire quelque chose qui va à l'encontre du programme du gouvernement. Cela démontre la volonté politique d'affaiblir les organisations syndicales.

Le droit au travail, un leurre ?

À quoi peut faire écho le droit « au » travail ? N'est-ce pas un vocabulaire de « patrons » ou de personnes qui n'ont pas énormément travaillé ? Aller à son travail tous les jours, afin de pouvoir payer ses factures par exemple, n'est pas quelque chose que l'on a envie de faire. On a le droit de se loger, le droit d'étudier, le droit de se nourrir,...

La relation salariale est plutôt vécue comme une relation d'exploitation par les travailleurs. Il est assez facile de tourner la question de la grève comme étant une question de *gentleman* et de cacher le fait que la conflictualité sociale est avant tout une conflictualité, donc pas une question de *gentleman*, mais bien une question de conflit dans lequel des personnes s'opposent. Lorsque l'on se fait renvoyer de son travail, on ne se fait pas renvoyer par des gentlemen, on se fait renvoyer. Lorsque l'on fait une grève, ou lorsque l'on séquestre son patron, ce n'est pas non plus une question de *gentleman*. Cette volonté de pacifier la conflictualité sociale, est-ce une stratégie consciente ?

Au MR, on rappelle que le *gentlemen's agreement* a été mis en œuvre sous un gouvernement qui rassemblait les socialistes et les libéraux en 2002 et qu'il n'y a pas de raison de jeter cet accord dans les limbes.

La Feb évoque qu'il n'existe pas que le travail salarié, qu'il existe également le travail indépendant, et que le fait qu'il existe un travail indépendant montre bien que le travail en lui-même peut être quelque chose que l'on recherche et que l'on apprécie de faire.

Le cas des étudiants

Lors des grèves qui ont eu lieu durant les périodes d'examens, beaucoup d'étudiants ont suivi le courant médiatique derrière le gouvernement et ont minimisé le droit de grève. Quels sont les moyens qui seront mis en œuvre pour résoudre le problème de communication entre les étudiants et les organisations syndicales ?

Pour la CGLSB, il est évident que les syndicats ne feront pas de syndicalisme intelligent en se mettant à dos les gens.

Il y a eu un début de réponse, ce n'est pas énorme, mais c'est un début : des cheminots ont proposé de prendre des étudiants dans leur voiture pour les conduire sur le lieu de leur examen.

Malheureusement, cela posait un tas de problèmes pratiques, parce qu'on ne peut pas imaginer ce que la presse aurait dit s'il y avait eu un accident avec un étudiant qui aurait été blessé dans la voiture d'un cheminot, etc. Mais en tout cas, cette situation doit recevoir un suivi. Une réponse ne peut être pas donnée dans l'immédiat, mais ces situations sont traitées au sein des organisations syndicales.

Il faut minimiser les désagréments pour les gens et dans le même temps, il existe une jurisprudence de 2009 de la Cour du travail de Bruxelles qui disait que « dans l'intérêt d'une action de grève, il y a la volonté de mettre à mal, pour un moment, la rentabilité économique d'une entreprise et cela ne se fait pas sans désagrément et sans empiéter, par exemple, sur le droit de circuler, par exemple, sur le droit au travail des autres travailleurs, par exemple, sur le droit des étudiants de se rendre à un examen... ». Mais dans la balance, il faut accepter, que dans une société démocratique digne de ce nom le droit de grève est un droit absolument fondamental, probablement pas un droit sans limite, mais en tout cas un droit extrêmement important. C'est sous les dictatures que le droit de grève est réduit à néant.

Toiles@penser 2016

L'important, c'est d'expliquer la situation et de sortir de cette opposition entre droit de grève et organisations syndicales : de sortir de la caricature et d'entrer dans la nuance.

Nos Toiles *À* penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Projets d'action économique et sociale

- Innovation : science, services et alibis*, M. JUDKIEWICZ, 2014.
L'antisémitisme, W. DE WINNE, 2013.
Travail social et populations roms : lutter contre le cercle vicieux, J. FASTRÈS, 2012.
Le parrainage des mineurs non accompagnés : une forme d'engagement social, M. FOUREZ, 2012.
Médecine du travail et morale, D. THONON, 2011.
Le médiateur des droits du patient, A. HESELWOOD, 2011.
Les révolutions industrielles et la révision des valeurs, L. ROUGIER, 2011.
L'esclavage, J. RIFFLET, 2011.
Aux grands mots les grands remèdes, M. JUDKIEWICZ, 2010.
L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables, Ch. COUTEL, 2010.
La médecine et les responsabilités de l'homme, Dr. HUBINONT, 2009.
Plaidoyer pour une médecine « intégrative », Th. JANSSENS, 2009.
Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. HOUYOUX, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. MANÇO, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. BAUDET, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. ADAM, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. HELLAS, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. CORNIL, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. CASTELIJN, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- Réflexions dérangeantes – 2015*, P. J. MAINIL, 2015.
Saül de Tarse, W. DE WINNE, 2015.
Des idoles en héritages, W. DE WINNE, 2015.
La Genèse – Ancien Testament, P. J. MAINIL, 2015.
Au temps où les prêtres régnaient sur les consciences, P. DEFOSSE, 2015.
Petit essai sur l'existence de Dieu, J. CAMBIER, 2014.
Démarche scientifique ou dogmatique : un choix de société, G. SAND, 2014.
Les deux jugements, W. DE WINNE, 2014.
Une histoire cosmique, W. DE WINNE, 2014.
Rennes-le-Château : Les marchands du Temple ésotérique, M. BOLLE DE BAL, 2013.
Remarques sur la situation de l'incroyant aujourd'hui, R. POMMIER, 2012.
Entre corps et esprit, une science du lien, T. JANSSEN, 2011.
Le cosmos et son agencement, D. BOCKSTAEL, 2011.
Un autre anniversaire à fêter ! Quatre cents ans d'héliocentrisme, P. J. MAINIL, 2011.
Sur l'histoire de la science, J. C. BAUDET, 2011.
L'impossible eucharistie, W. DE WINNE, 2011.
L'obsession sacrificielle, W. DE WINNE, 2011.
La grande intelligence, illusion ?, P. J. MAINIL, 2010.
L'âme existe-t-elle ?, P. J. MAINIL, 2010.
Et Dieu dans tout cela, R. DEJAEGERE, 2010.
Les fausses sciences, J. PIRON, 2010.
Effets pervers de la morale chrétienne, B. MILHAUD, 2010.
Les erreurs de la science comme indices de sa valeur, J. C. BAUDET, 2010.
L'évolution et la notion de vie, O. PIRON, 2010.
Les théories physico-chimiques, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.
Les fausses sciences. Les pièges de la représentation, J. PIRON, 2010.
Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total, J. PIRON, 2010.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.

- Science et foi. La solution moderniste*, P. ROBIN, 2009.
Foi contre science, Ph. MAASEN, 2009.
Les droits humains, ici et maintenant, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. GABARD, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Actualité des Protocoles, J. JAMIN, 2007.
Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal, N. DE BECKER, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

- Islam politique ou démocratie musulmane : subir ou choisir ?*, C. CHEREF-KHAN, 2014.
La pensée non dualiste, D. CASTERMAN, 2014.
La déportation des Juifs d'Europe 1942 - 1945, G. BRANDSTATTER, 2014.
Tous voiles dehors ?, C. PONCIN, 2013.
De l'urgence de réformer l'islam d'ici pour en faire un vrai « pilier » de notre démocratie ?, C. CHEREF-KHAN, 2013.
Edmond Picard : un « humaniste », antisémite et raciste, F. RINGELHEIM, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 2, É. POHL, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 1, É. PEETERS, 2013.
Serpents, race de vipères ! W. DE WINNE, 2011.
J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique, P. J. MAINIL, 2010.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
La franc-maçonnerie en terre d'islam, R. Y. DAJOUX, 2009.
L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. MARAGE, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. JAVEAU, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. SERON, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. PONSAR, 2008.
Le truchement majeur, J. CELS, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. MAINIL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Les limites de la liberté, J. JAMIN, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. JAMIN, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les religions meurtrières, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Récits de Colombie, J. CORNIL, 2007.
Le totalitarisme, M. HELLAS, 2007.
Les otages politiques, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.
Einstein et la politique, M. VOISIN, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge », Ch. CHEREF-KHAN, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. CORNIL, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

- Pratique pédagogique et apprentissage scolaires : une étude de cas sur la pédagogie Steiner*, T. GENNEN, 2015.
Dynamiser la philosophie par la sagesse, M. VOISIN, 2015.
Haro sur l'élitisme social, vive l'élitisme intellectuel !, É. PEETERS, 2014.
Une approche de l'œuvre d'art, N. DECOSTRE, 2014.
Orwell et nous, M. VOISIN, 2014.
Responsabilité citoyenne. Programme de Matthew Lipman de « Philosophie pour enfants », N. DECOSTRE, 2014.
Eduquer à l'éthique, N. DECOSTRE, 2014.

- L'enseignement, métier à usure*, J. L. HORENSTEIN, 2014.
Vous avez dit humain ?, C. SUSANNE, 2014.
Vers un cours d'éducation aux valeurs pour tous ?, C. SÄGESSER, 2014.
Voyage subjectif dans la perception de la couleur en Occident : de l'Antiquité à nos jours, T. ISRAËL, 2014.
Philéas & Autobule, une jeune revue citoyenne de philosophie avec les enfants, F. MARTIN, 2013.
Qu'est-ce que la philosophie ?, J. C. BAUDET, 2013.
Lettre d'un professeur, S. LOURYAN, 2013.
Une résistance souriante, M. VOISIN, 2013.
À quoi peut bien servir l'orgasme féminin ?, Y. FERROUL, 2013.
Une éthique libérée et libératrice, N. DECOSTRE, 2013.
Un éloge de l'ignorance ! Est-ce sain ?, J. TAMINE, 2012.
Apprendre à penser et à discuter dès cinq ans, C. LELEUX, 2012.
Accommodements raisonnables : Quelles égalités à l'école ?, N. GEERTS, 2012.
L'« Amour de soi », apologie de la vie en commun chez Spinoza, G. FOKAM, 2011.
À coeur ouvert, R. ARONSON, 2011.
La célébration de l'humain, M. VOISIN, 2011.
La fin des dogmes vue par Simon Jouffroy, C. ÉVRARD, 2011.
Souvenirs d'un maître : Adolphe Festraets, S. LOURYAN, 2011.
La morale de l'adolescence, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
La dernière énigme de Léopold II, G. TELLIER, 2010.
L'orientation sexuelle : biologie ou éducation, J. BALTHAZART, 2010.
Bye Bye l'unilinguisme, J. REYNAERS, 2010.
Quelques réflexions sur l'homme, V. DAUMER, 2010.
Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons, L. BOVY, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
Introduire le cours de philosophie dans le secondaire, V. DORTU, 2009.
Bonheur et humanisme, Fr. DE GREEF, 2009.
Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. VOISIN, 2007.
L'alimentation intelligente, A. BURONZO, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. DESTEXHE, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. BACHELET, 2006.
Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. HIRTT, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences, J. LEMAIRE, 2006.
L'immersion linguistique, R. BRIQUET, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. RENARD, 2006.

Ambitions de la laïcité

- La Bibliothèque de Propagande (1903-1914) : une action maçonnique anticléricale vers le monde profane*, C. Mathys, 2014.
La Bible d'un laïque, J. CAMBIER, 2014.
Le retour de la spiritualité : nouveau masque des religions ?, P. DARTEVELLE, 2014.
Le baptême, à quoi ça sert ?, W. DE WINNE, 2014.
Des cultures et des hommes, M. VOISIN, 2014.
Et le baptême dans tout ça ?, W. DE WINNE, 2014.
Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, R. PERCEVAL, 2014.
Quelle est la place d'une association constitutive au sein du Centre d'Action laïque ?, C. CHEREF-KHAN, C. WACHTELAER et J. LEMAIRE, 2014.
Amour, islam et mixité : la construction des relations au sein des couples musulman/non-musulman, M. CHRISTODOULOU, 2014.
Athéisme – Agnosticisme – Matérialisme, N. RIXHON, 2014.
Peut-on parler d'athéisme dogmatique ?, N. RIXHON, 2013.
Réflexions dérangementes, P. J. MAINIL et Y. STRUYS, 2013.
Le tabou de Jésus le Nazaréen dans la société laïcisée, F. FORET, 2013.
L'école au défi de la laïcité, N. GEERTS, 2013.
Notre avenir eschatologique, W. DE WINNE, 2013.
Les usages cléricaux, H. CHARLIER, 2013.
Faux et vrais secrets de la franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2013.

- Politique et religione en France et en Belgique à l'heure de l'Europe*, F. FORET, 2013.
Athée, nihil, pourquoi ?, H. CHARLIER, 2013.
Paradigme et éthique humaniste : l'idéal et la réalité, P. J. MAINIL, 2012.
Et si toutes les questions n'avaient pas de réponse ?, M. MAYER, 2012.
Dieu ?, W. DE WINNE, 2012.
« *Serpents, Race de Vipères* », ou *la succession usurpée de Jésus de Nazareth*, W. DE WINNE, 2012.
La vie et la mort, P. J. MAINIL, 2012.
La laïcité a une histoire, M. MAYER, 2012.
Pour une nouvelle morale laïque, coeur battant de la cause républicaine, C. COUTEL, 2012.
La question des conceptions de vie, M. MAYER, 2012.
La disparition de Philippe Grollet, G. C. LIÉNARD, 2012.
Vivre laïquement, M. MAYER, 2012.
La foi, la spiritualité, l'obscurantisme, ... Du retour de quel « islam » parlons-nous ?,
C. CHEREF-KHAN, 2012.
Ma laïcité racontée aux enfants, H. BAUHERZ, 2011.
Laïcité et dignité, C. COUTEL, 2011.
Pourquoi financer les organisations convictionnelles ? Un point de vue laïque, C. SÄGESSER, 2011.
Neutralité ou engagement dans l'enseignement de la morale, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
Un peu de décence, Messieurs les croyants !, R. POMMIER, 2011.
Vivre sans dieu(x), M. VOISIN, 2011.
Une école pluraliste pour une société pluraliste, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011
La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal, M. BOLLE DE BAL, 2010.
Conscience athée, N. RIXHON, 2010.
Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?, N. RIXHON, 2010.
Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être, P. J. MAINIL, 2010.
Peut-il exister une spiritualité laïque ?, J. RIFFLET, 2010.
Âme : Esprit/Doute/Foi, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Religion/Théologie : Dogme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar, J. WILLEMART, 2009.
De la difficulté d'être athée aujourd'hui, A. PIRLOT, 2009.
Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ? Ch. COUTEL, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
De la tolérance à la reconnaissance ? J. PELABAY, 2009.
Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ? St. NELISSEN, 2009.
La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque, R. LALLEMAND, 2009.
Questions sur la laïcité en Europe, Cl. VAILLANT, 2009.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. COUTEL, 2008.
Les médecines parallèles, P. DEBUSCHERE, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. ENGLERT, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. MAYER, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. Bryon-PORTET, 2008.
La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques,
A. DUMOULIN, 2008.
Lettre ouverte sur la tolérance, G. HOTTOIS, 2008.
Tibergien, précurseur d'un idéal oublié, V. DORTU, 2008.
Islamophobie et culpabilité, A.-M. DELCAMBRE, 2008.
Un catholique face à l'euthanasie, J.-J. JAEKEN, 2008.
Euthanasie : le débat parlementaire, Ph. MONFILS, 2008.
« *Tyrannie de la majorité* » selon Tocqueville et « *Droits des minorités* », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Divin et humain : religion et reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Bio-éthique et thanato-éthique, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Vers une éthique de l'environnement, J. CORNIL, 2007.
La crémation : une éthique pour notre temps, M. MAYER, 2006.
La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne, J. HERREMANS, 2006.

- La laïcité dans la vie sociale*, Ph. GROLLET, 2006.
Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux, R. RENARD, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 1^{ère} partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 2^e partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
La laïcisation de l'art, Ch. LOIR, 2006.
Laïcité et diversité culturelle, R. RENARD, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
La FORel, A. SCHLEIPER, 2006.
La culture, une généreuse éducation permanente, J. CELS, 2006.
Le rôle charnière du cardinal Bellarmin, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique, M.-G. PINSART, 2006.
La rhétorique, moyen de convaincre, M. MEYER, 2006.
Représenter le zéro : un problème philosophique, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres, C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle, J. CORNIL, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- Vrais et faux remèdes pour sauver l'Église : le cas de Hans Küng*, P. DARTEVELLE, 2014.
Ah ! Si on avait écouté Arius !, W. DE WINNE, 2014.
Réhabilitation du « phallocrate », M. BOLLE DE BAL, 2014.
Perhumanisme et/ou transhumanisme ?, J. SEMAL, 2014.
À propos de l'antisémitisme et du conflit israélo-palestinien, W. DE WINNE, 2014.
1915 - 2015 : le temps du « droit à l'autodétermination » des Kurdes est-il venu ?, V. BALMAN, 2014.
Écrivain belge, A. BERENBOOM, 2014.
L'éducation et la culture au centre du combat pour la démocratie au Maroc, D. MENSCHAERT, 2014.
Hitler et la franc-maçonnerie, A. DE LA CROIX, 2013.
Le testament de Jean Meslier, P. J. MAINIL, 2013.
Le combat des Lumières, G. CHAUSSINAND-NOGARET, 2013.
Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal, L. DA SILVA, 2013.
L'effacement de Dieu chez quelques moines-poètes contemporains, G. RINGLET, 2013.
Après... ou le silence des hommes, M.-P. HAAR, 2013.
L'antisémitisme ?, W. DE WINNE, 2013.
Humour et identité, A. NYSENHOLC et W. SZAFRAN, 2013.
Les femmes et la franc-maçonnerie, des Lumières à nos jours. Quels enjeux ?, C. RÉVAUGER, 2012.
L'au-delà, X. DE SCHUTTER, 2012.
Les catholiques belge et la franc-maçonnerie, H. HASQUIN et E. DE BEUKELAER, 2012.
Commémorer Jean-Jacques Rousseau, R. TROUSSON, 2012.
L'histoire des sciences en Belgique, J.C. BAUDET, 2012.
Sur cette pierre, je bâtirai mon Église, W. DE WINNE, 2011.
Jean Meslier : une figure exceptionnelle de l'incroyance au XVIII^e siècle, S. DERUETTE, 2011.
Un monde sans frontières - Comment favoriser le développement, R. VERMEIRE, 2011.
Les créationnismes, P. J. MAINIL, 2011.
Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?, F. RYZIGER, 2011.
Jésus, un juif charismatique de Nazareth, W. DE WINNE, 2011.
Les femmes dans la franc-maçonnerie, Collectif, 2011.
Le petit monde d'outre-tombe, A. CHABOT, 2010.
L'existentialisme de Martin Heidegger, G. AISEAU, 2010.
Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes, S. LOURYAN, 2010.
Les noms de famille, J. GERMAIN, 2010.
Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840), Ch. LOIR, 2010.

- L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie*, G. AISEAU, 2010.
La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
La liberté et l'histoire : l'évasion du temps, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie, R. TROUSSON, 2010.
La Flandre aux flamands, P. STÉPHANY, 2010.
Vision de la mort dans le Judaïsme, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
Le Coran est-il authentique ? J. WILLEMART, 2009.
Le pain des oiseaux, Y. NAMUR, 2009.
La vision de la mort dans le Judaïsme, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.
La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote, D. BOCKSTAELE, 2009.
L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation, C. LOIR, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 1^{ère} partie, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 2^e partie, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 3^e partie, 2009.
Kierkegaard, le père de l'existentialisme, G. AISEAU, 1^{ère} partie, 2009.
Kierkegaard, le père de l'existentialisme, G. AISEAU, 2^e partie, 2009.
Kierkegaard et l'ascétisme, G. AISEAU, 2009.
Kierkegaard et l'incroyance, G. AISEAU, 2009.
La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.
La spiritualité, ANONYME, 2008.
L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient, Ch. COUTEL, 2008.
L'évolution du freudisme, W. SZAFRAN, 2007.
La question rousse, V. ANDRÉ, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. DE KEMMETER, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Relais du monde associatif

- La mort médicalisée, une humanisation ?*, F. DAMAS, 2014.
La violence conjugale : de quoi parle-t-on ?, A. ADRIAENSSENS, 2013.
Le Centre de pathologie sexuelle masculine, R. J. OPSOMER et F. SEVENS, 2013.
Les ASBL, dix ans après la loi de 2002, J.-F. ISTASSE, 2013.
Rom, Tsigane, Gitan, ... Dépasser les mythes d'un peuple européen, A.-N. CYDZIK, 2013.
L'école rwandaise de l'avenir, R. LUFF, 2012.
Présence et Action Culturelles vous présente son projet : Espace Écrivain Public, D. SURLEAU, 2012.
La méditation : une médecine d'avant-garde ?, T. JANSSEN, 2011.
Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants, CEDEP, 2011.
Les violences ne sont pas une fatalité : Garantie les prévient, D. LANDENNE, 2011.
Le Service laïque d'aide aux personnes du Brabant wallon, M. DOUMONT et F. WAYENS, 2011.
L'interruption volontaire de grossesse, T. JANSSEN, 2011.
Les leçons de l'histoire et nous, F. BRODSKY, 2010.
Mutilations génitales, J. CHEVALIER, 2010.
Présentation du réseau Financement Alternatif, A. BROUYAUX, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. SILBERBERG, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. BOKHORST, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
F. SIDIBE, 2006.
Le GRIP et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. BASTIN, 2006.
*Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins*, N. BOLLU, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

- Saint Georges : du martyr victime innocente au guerrier héros triomphant*, C. HENNEGHEN, 2014.
Réflexion sur les rapports entre les notions d'identité, de nation et de nationalisme,
M. DE COSTER, 2013.
Le cri de la hulotte. Dix ans de participation belge à une guerre illégale, ignoble, inutile...

- C. DUPRÉ, 2013.
Sexe, prostitution et contes de fées, C. FRANÇOIS, 2012.
La jalousie n'est pas une preuve d'amour, J. LAOT, 2012.
Le terrorisme amoureux, M.-C. CARDINAL, 2011.
Petite leçon de philosophie ou comment accéder au bonheur ?, L. VANIN-VERNA, 2011.
À nouvelles familles, nouvelles morales, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?, G. VERZIN, 2010.
Problèmes de la drogue, C. SOMERHAUSEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. BRODSKY, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. MANÇO, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. MINET, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « reliances » à relier, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage, J. CORNIL, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. GÉNARD, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. CORNIL, 2006.
Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. CORNIL, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. CORNIL, 2006.

Construire l'Europe

- Les droits de l'homme et le droit européen*, P.-F. RYZIGER, 2011.
Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe, M. CONRADT, 2008.
Trois rêves évanouis, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

- Le citoyen, son événement et l'histoire : le champ des possibles*, L. VANIN, 2014.
Citoyenneté et démocratie : un défi essentiel pour l'Alpha, S. PINCHART, 2014.
Vers la fin de l'autorité, F. DE SMET, 2012.
L'équation arabo-musulmane : entre préservation de l'identité et désir de modernité, A. AOUATTAH, 2012.
Pour une spiritualité citoyenne, E. DE BEUKELAER, 2012.
Sociologie et franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2012.
La démocratie dans le monde arabe, I. SAFAR, 2012.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Éduquer à la citoyenneté démocratique, M. VOISIN, 2011.
Un strip-tease attristant, R. POMMIER, 2011.
Autonomie affective et formation du jugement moral. Pédagogie, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Les droits de l'homme et le droit international public, F. RYZIGER, 2010.
L'argent dans le monde moderne selon Charles Peguy, Ch. COUTEL, 2009.
Quelques réflexions sur les origines de l'homme, V. DOUMEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
L'origine de la liberté, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.
Valorisation des compétences et co-développement, A. MANÇO, 2008.
Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ? N. GEERTS, 2007.
Faits de société, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les discriminations et la démocratie de l'identité, A. MARTENS, 2007.
Les otages politiques, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Chronique d'un cours de philo. Intermède, H. VAN CAMP, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté, P. DUPONT, 2006.

Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes, CLAV, 2006.

Défense de la francophonie

Valoriser la spécificité du français face à la mutation du paradigme linguistique, R. RENARD, 2015.

La Constitution belge et la laïcité

La Belgique, un État laïque ?, M. SAYGIN, 2015.
De l'urgence de définir une « laïcité à la belge » ?, C. CHEREF-KHAN, 2015.
La Belgique est-elle laïque ? À propos du livre de Jean-Philippe Schreiber, 2015.
Convergences et divergences, 2015.
Diverses questions en suspens, 2015.

De l'indignation à l'action

Paradis fiscaux et blanchiment : une vérité cachée, E. VERNIER, 2015.
La transformation sociale, P. BEAUVILLARD, 2015.
Politique, franc-maçonnerie : des formes différentes d'engagement ?, J. M. QUILLARDET, 2015.
Changez-vous !, P. MASSE, 2015.
Quand la technologie s'en mêle..., P. PENET-AVEZ, 2015.
L'enseignement abandonné..., D. MORFOUACE, 2015.
Volonté humaniste et espoirs, J. P. LEGAY, 2015.
Indignation, quand tu nous tiens..., J. M. QUILLARDET, 2015.

La condition féminine

La religion et la femme, Agora Pensée libre, 2015.
Vous avez dit parité ?, Agora Pensée libre, 2015.
Combattre la régression par l'éducation, Agora Pensée libre, 2015.
Les femmes et la croissance économique, Agora Pensée libre, 2015.
Situation des femmes africaines, Agora Pensée libre, 2015.
Lettre à ma mère, P. SAYINZOGA, 2015.

Réflexion à propos de l'islam

Le sacrifice d'Abraham et l'abattage rituel : penser et vivre « notre » islam dans la modernité ?,
C. CHEREF-KHAN, 2015.
Penser et vivre l'islam en démocratie : un enjeu de civilisation ?, C. CHEREF-KHAN, 2015.
La viande halal ?, O. A. RALET, 2015.
Islams, islamismes et laïcités... comment mieux vivre ensemble ?, C. CHEREF-KHAN, 2015.
L'esclavage sexuel, O. A. RALET, 2015.
La tentation djihadiste, M. BOUAZZI, 2015.
Entre islam libéral et islam conservateur : où se situent les musulmans belges ?,
C. CHEREF-KHAN, 2015.
– Introduction
– Partie 1
– Partie 2
– Partie 3
– Questions — Réponses

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

